Ministère des Finances

2007-05737/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 16 octobre 2007
2007-079

Le nouveau gouvernement du Canada approuve la déclaration publique du GAFI au sujet de l'Iran

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a déclaré aujourd'hui que le gouvernement du Canada approuve la déclaration du Groupe d'action financière (GAFI) au sujet des risques associés aux lacunes du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la République islamique d'Iran.

« J'approuve entièrement l'avertissement du GAFI selon lequel les lacunes du régime iranien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme représentent un risque pour le système financier international », a dit le ministre Flaherty. « La déclaration du GAFI cadre avec les mesures que prennent déjà les banques et les autres institutions financières canadiennes relativement aux transactions effectuées en Iran. »

La déclaration du GAFI se lit comme suit :

« Le Groupe d'action financière (GAFI) est préoccupé par l'absence dans la République Islamique d'Iran d'un système complet de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ce qui représente une fragilité particulière dans le système financier international. Le GAFI appelle l'Iran à remédier de manière urgente à ses lacunes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris celles constatées dans le rapport de consultation sur l'Iran de 2006 du Fonds Monétaire International (article IV).

Les membres du GAFI demandent désormais à leurs institutions financières de prendre en considération les risques résultant des lacunes du dispositif iranien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en appliquant des diligences renforcées.

Le GAFI attend avec impatience que l'Iran s'engage auprès de lui afin de remédier à ces lacunes. »

Dans la foulée de la déclaration du GAFI, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) ont diffusé des déclarations demandant qu'on accorde une attention

particulière aux opérations qui mettent en cause l'Iran. Les directives du BSIF imposent aux institutions financières sous réglementation fédérale qui font des affaires à l'étranger d'être particulièrement vigilantes. Il leur faut notamment bien comprendre la nature des risques et appliquer des diligences renforcées s'il y a lieu.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f. asp.